

PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT5686071

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
SOFIA MAGALLANES-LEAL	10/01/2013
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	CARTIER INTERNATIONAL AG
Street Address:	HINTERBERGSTRASSE 22
City:	STEINHAUSEN
State/Country:	SWITZERLAND
Postal Code:	6312
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Application Number:	29694626
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(703)836-2787
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>	
Phone:	7038366400
Email:	email@oliff.com
Correspondent Name:	JOEL S. ARMSTRONG
Address Line 1:	OLIFF PLC
Address Line 2:	P.O. BOX 320850
Address Line 4:	ALEXANDRIA, VIRGINIA 22320-4850
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	187137
NAME OF SUBMITTER:	GRETCHEN BASHORE
SIGNATURE:	/gretchen bashore/
DATE SIGNED:	08/26/2019
Total Attachments: 6	
source=Magallanes-Leal - Employee Contract#page1.tif	
source=Magallanes-Leal - Employee Contract#page2.tif	
source=Magallanes-Leal - Employee Contract#page3.tif	
source=Magallanes-Leal - Employee Contract#page4.tif	
source=Magallanes-Leal - Employee Contract#page5.tif	



Cartier
 JOAILLIERS
 PARIS - LONDRES - NEW YORK

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE
de Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL

1. La société CARTIER CREATION STUDIO SA
 Société de droit suisse
 dont le siège social est situé 8 boulevard James Fazy, CH-1201 GENÈVE, SUISSE
 Et dont la succursale française est située 37 rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS

Représentée par Madame Catherine VERDIER agissant en qualité de Directeur des Ressources Humaines.

Ci-après désignée "CCS"

D'UNE PART

ET

2. Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL
 Domiciliée 17, avenue de la Bourdonnais
 75007 PARIS

Née le 20 mars 1987 à MONTERREY - NUEVO LEON (MEXIQUE),
 de nationalité Mexicaine



Ci-après désignée « Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL »

D'AUTRE PART

Ci-après ensemble désignées la ou les « Partie(s) »

SUCCURSALE FRANCE : 37, RUE BOISSY D'ANGLAS 75008 PARIS

CARTIER CREATION STUDIO SA SIÈGE SOCIAL : 8, BOULEVARD JAMES FAZY - 1201 GENEVE - SUISSE
 RCS PARIS B 485 351 466

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

CCS, société de droit suisse, est une filiale de la société Cartier International AG, société domiciliée à Hinterbergstrasse 22, 6312 Steinhausen en Suisse et propriétaire pour le monde entier de la marque notoire « Cartier ».

[REDACTED]

[REDACTED]

Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL a été sélectionnée par CCS pour exercer la fonction de «Designer» et est embauchée par le présent contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2013.

Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL et CCS ont souhaité que leurs relations de travail se déroulent conformément aux termes et conditions ci-après exposés dans le présent contrat de travail à durée indéterminée.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - ATTRIBUTIONS

Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL occupera le poste de «Designer», [REDACTED]

Sous l'autorité fonctionnelle de [REDACTED], ou de toute autre personne pouvant s'y substituer, elle exercera toutes les fonctions qui incombent normalement à un «Designer» à savoir notamment, et sans que cette liste soit exhaustive :

- ♦ le développement des lignes et gammes existantes de produits commercialisés sous la marque « CARTIER »,
- ♦ la contribution à la création de nouveaux produits et de nouvelles gammes ou lignes de produits destinés à être fabriqués et commercialisés sous la marque « CARTIER »,

l'ensemble des travaux créatifs sur lesquels Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL interviendra à l'occasion du présent contrat de travail étant ci-après dénommés : « les Créations CARTIER ».

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

SR

SML

[REDACTED]

[REDACTED]

Pour permettre l'exploitation par CARTIER des Créations CARTIER, Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL réalisera tous croquis, dessins, plans, maquettes, photographies nécessaires et les remettra datés à CCS.

[REDACTED]

ARTICLE 2 - DUREE DU TRAVAIL

[REDACTED]

ARTICLE 3 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

[REDACTED]

Le travail créatif que Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL accomplira en exécution de son contrat de travail et les Créations CARTIER auxquelles elle contribuera, seront la propriété exclusive de CCS pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle telle qu'elle découle de la loi et des conventions internationales applicables.

Ainsi, les dessins, œuvres ou designs de toutes natures qu'elle crée ou à l'élaboration desquels elle prend part dans l'exercice de son activité au service de CCS appartiennent à CCS, conformément à la loi suisse, notamment à l'article 332 du Code des obligations, par application de l'article 13 ci-après.

CCS ou ses ayants droit pourront donc sans aucune restriction (i) reproduire les Créations CARTIER et les fabriquer, et ce sous toutes formes et toutes matières, tous supports, par tous procédés, en toutes dimensions et en nombre illimité ainsi que (ii) les représenter et les divulguer au public par tout moyen, sur tout réseau et à toutes fins.

CCS ou ses ayants droits pourront également modifier, adapter, retravailler sans restriction les Créations CARTIER et les intégrer à toute autre contribution, œuvre ou création, ce que Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL accepte expressément, reconnaissant que les Créations CARTIER ont, par essence, un caractère évolutif.

De manière générale, Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL s'interdit d'effectuer un quelconque dépôt de propriété industrielle, tel que marque(s), dessin(s) et modèle(s) et/ou brevet(s) portant sur les Créations CARTIER qui sont propriété exclusive de CCS.

SML

Par ailleurs, Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL prêtera son concours à CCS en accomplissant toute diligence et/ou en régularisant tout document nécessaire pour permettre à CCS de répondre aux exigences des différentes législations en vigueur et d'assurer ainsi la protection des Créations CARTIER, propriété exclusive de CCS, dans le monde entier. Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL reconnaît que tout retard dans l'accomplissement desdites formalités pourrait affecter significativement la protection des droits de propriété intellectuelle de CCS et constituerait un manquement caractérisé au présent contrat.

ARTICLE 4 - EXCLUSIVITE

[REDACTED]

ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITE

[REDACTED]

ARTICLE 6 - PROPRIETE DU MATERIEL / OBLIGATION DE RESTITUTION

[REDACTED]

13

SML

[REDACTED]

[REDACTED]

ARTICLE 7 - LIEU DE TRAVAIL - MOBILITE - VOYAGES

Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL exercera ses fonctions à l'adresse suivante : 37 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris.

Ce lieu de travail n'est communiqué qu'à titre informatif.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ARTICLE 8 - FRAIS

[REDACTED]

ARTICLE 9 - CLAUSE DE NON CONCURRENCE

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

SB

SML

> [REDACTED]

[REDACTED]

> [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ARTICLE 13 - DISPOSITIONS FINALES

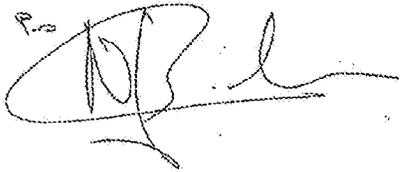
Le présent contrat de travail demeure soumis au droit français, à la convention collective nationale «Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et activités qui s'y rattachent», au règlement intérieur de CCS et enfin aux usages en vigueur en son sein, à l'exception de l'article 3 soumis de convention expresse entre les Parties à la loi suisse.

Au cas où une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont ou deviendraient inapplicables, les autres stipulations contractuelles n'en seraient pas pour autant affectées. Les Parties conviennent, dès à présent, qu'en lieu et place des stipulations inapplicables seront appliquées des stipulations de substitution qui devront dans leurs effets économiques se rapprocher le plus possible des termes du présent contrat.

Fait à Paris en deux (2) originaux, signés et paraphés.
Le 1er octobre 2013

Pour CARTIER CREATION STUDIO
Catherine VERDIER
Directeur des Ressources Humaines

Mademoiselle Sofia MAGALLANES LEAL (*)



*Lu et approuvé bon
par accord.*



(*) Signature à faire précéder de la mention manuscrite: « Lu et approuvé - bon pour accord »

SM